

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Personnel Municipal :
protection sociale des
agents non titulaires

84-016

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 30

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT, LE
COMMUNE DE ROYAN

- 3. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le Vingt Sept Janvier à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. De LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
LE GUCUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjoint
MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY -
LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU -
FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. RAILLAT - M. LACOTTE
EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal que le
régime de protection sociale des agents non titulaires de l'Etat a
été modifié par le décret n° 552 du 15 Juillet 1980. L'application
de ce régime au profit des agents non titulaires des collectivités
locales pourrait intervenir sur décision du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'exposé de Monsieur le Rapporteur

DECIDE :

- d'étendre au personnel communal non titulaire, l'ensemble des
dispositions prévues au profit des agents non titulaires de l'Etat
par le décret n° 552 du 15 Juillet 1980 et les textes modificatifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,
Le 1er Adjoint,



J.P. FABER